



Tract n° 236

19 décembre 2023

RÉFÉRENTS

Laurent (GO)
06 60 06 58 19

Nora (GdO)
06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)
06 81 66 20 04

Agata (Siège)
06 18 58 93 77

NAO 2023 (suite)

La VÉRITÉ derrière la PROPAGANDE !

Un retour à l'enveloppe habituelle, sans tenir compte de l'inflation, des résultats de l'entreprise et de la perte de pouvoir d'achat.



Seulement 50 % des salariés augmentés « au mérite » ! Les autres ne sont-ils pas méritants ?

Augmentations Individuelles (*)
1,7% (employés /AM)
1,8% (cadres)

Au 1^{er} mars 2024

Enveloppe globale d'augmentation
2,50%
comprenant :

Entre 2013 et 2022
Enveloppes globales de 1,5% à 2,3%



Le Ticket Restaurant passe à 10€, soit + 135€ net/an (*)

Au 1^{er} mars 2024

Augmentation de moins de 10 € par mois pour les salariés sur 4 jours.



0,4% Augmentations techniques & Promotions (*)
0,1% Ancienneté (*)

Juste du légal, comprenant les salaires tellement bas qu'ils sont dépassés par la Convention Collective...



Pendant ce temps chez Essilor : PPV = 1000 €, Augmentation Générale autour de 90 € + Individuelle, actions d'entreprise offertes aux salariés.

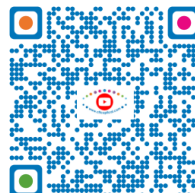
Les syndicats demandent une reprise immédiate des négociations. Un refus de la Direction provoquera la 1^{ère} grève chez GVF...



Site
cftcoptique.fr



Page
Facebook



Chaine
YouTube



Groupe
WhatsApp